

EARL de la Croix de Fer



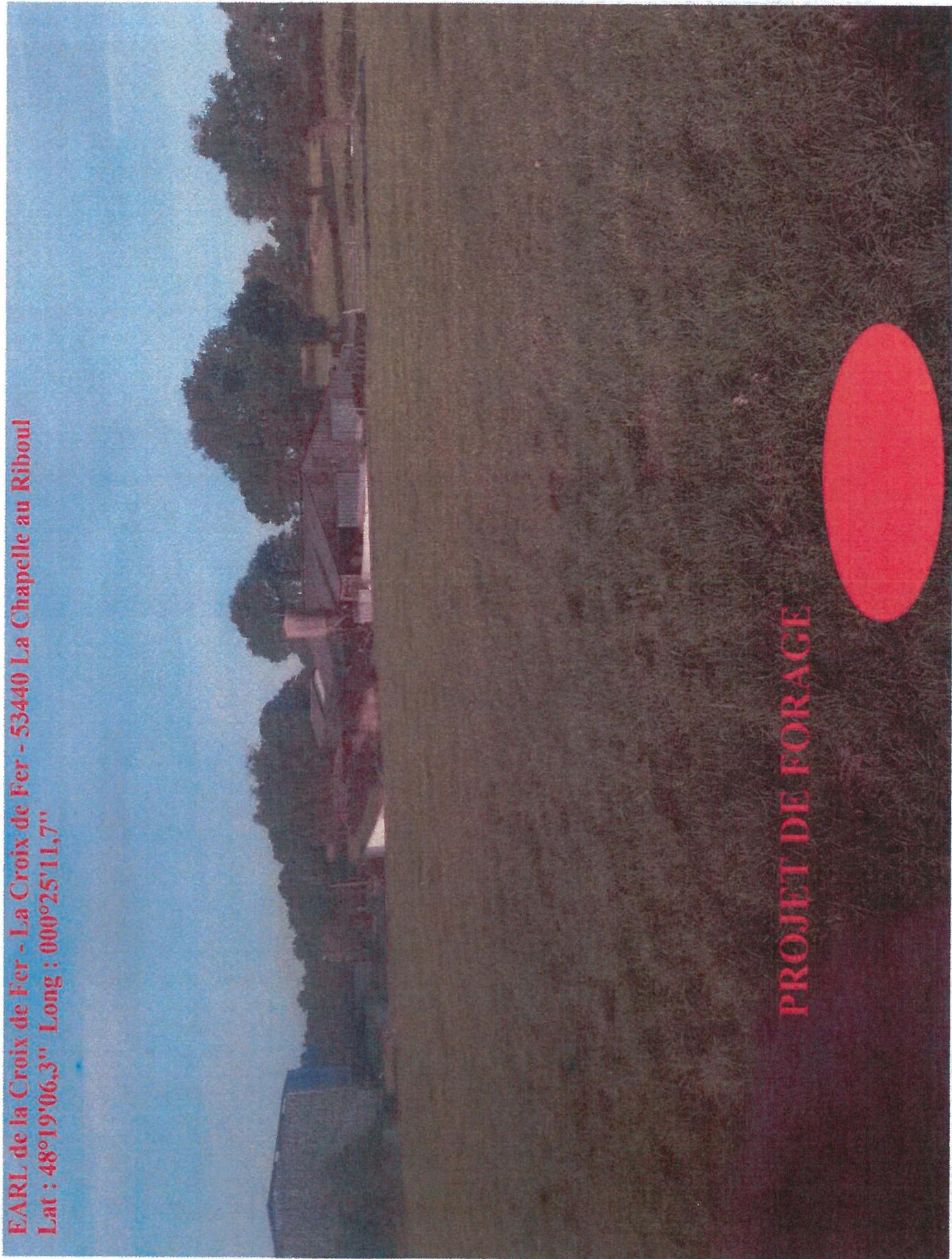
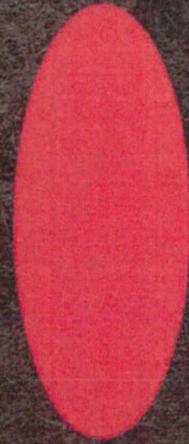
© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 25' 13" W
Latitude : 48° 19' 04" N

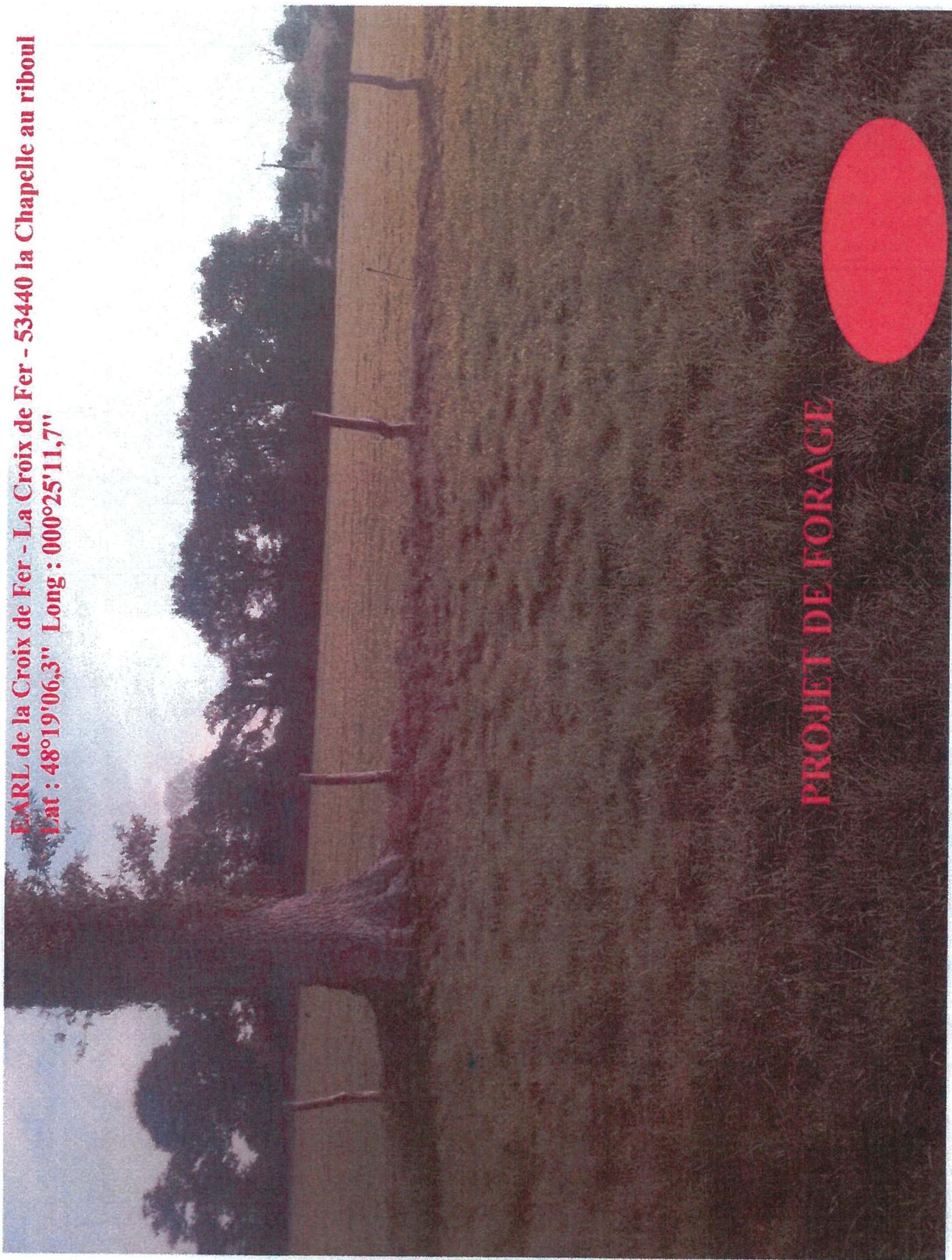
La Croix de Fer - 53440 La Chapelle au riboul Lat : 48°19'06,3" Long : 000°25'11,7"

EARL de la Croix de Fer - La Croix de Fer - 53440 La Chapelle au Riboul
Lat : 48°19'06,3" Long : 000°25'11,7"

PROJET DE FORAGE



**EARL de la Croix de Fer - La Croix de Fer - 53440 la Chapelle au riboul
Lat : 48°19'06,3" Long : 000°25'11,7"**



PROJET DE FORAGE





CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000
© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m

Département :
MAYENNE
cont de la Croix de Fer
Commune :
LA CHAPELLE AU RIBOUL
Sylvain JOURDAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LAVAL
cité administrative 60 rue Mac Donald
53008
53008 LAVAL Cedex
tél. 02-43-49-77-17 -fax
cdif.laval@dgif.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

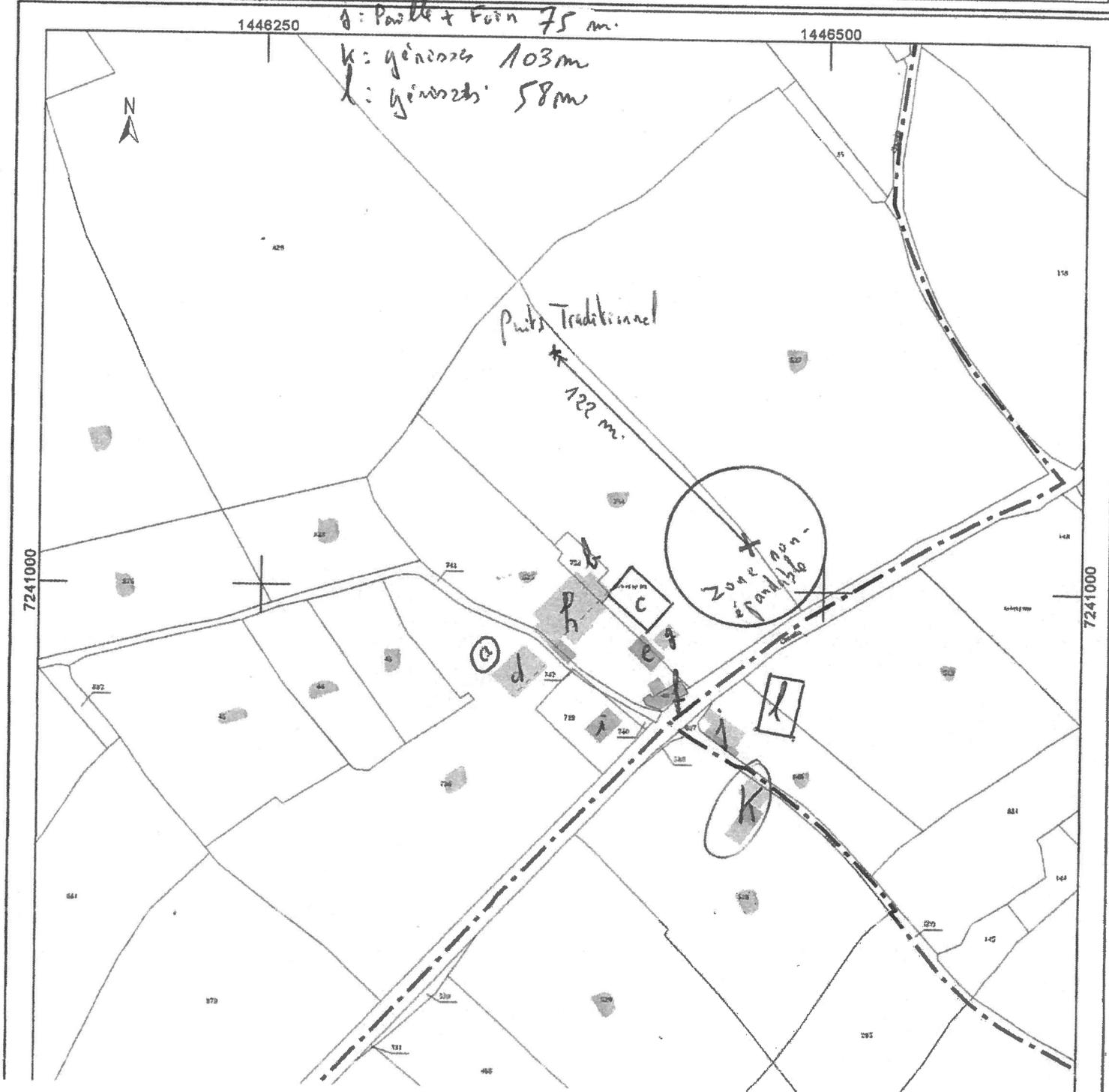
Date d'édition : 21/09/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

- a : fosse à lisier 120m
- b : fumière 64m
- c : ensilage 44 m.
- d : Fuel - Matériel 104m.
- e : phytos + nurserie 64m
- f : habitation 77m.
- g : atelier 47m
- h : Stabulation Vaches laitières 62 m.
- i : Habitation voisin 95 m.
- j : Paralle + Foin 75 m.
- k : génisses 103m
- l : génisses 58m

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
Parcelles Chant



l'eau depuis 1958

Je soussigné(e) JORDAN Sylvain
 demeurant à "La Croix de Fer"
53440 La Chapelle au Riboul
 pour l'exploitation par la Croix de Fer
(même adresse)

atteste par la présente avoir commandé un ouvrage d'eau avec installation de pompe à la STE HELBERT.

De ce fait, je mandate celle-ci pour réaliser l'ensemble des dossiers administratifs quels qu'ils soient, incluant les modifications éventuelles d'emplacement du projet.

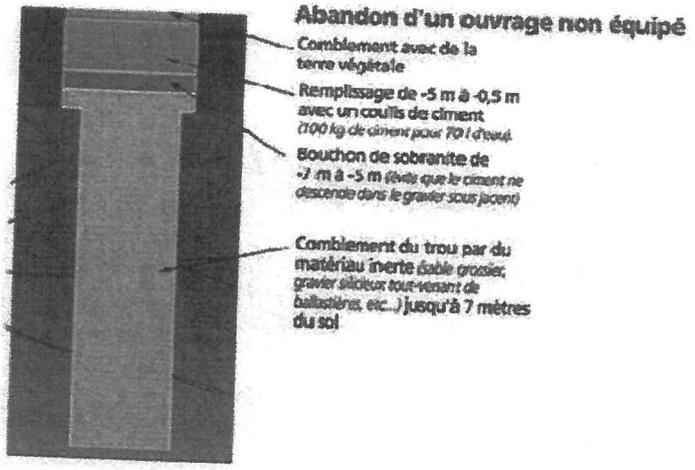
Je reconnais avoir reçu avec l'offre initiale de forages les textes législatifs en vigueur (arrêtés préfectoraux, loi sur l'eau...) et avoir une copie de ces documents en ma possession.

En outre, je certifie qu'en cas d'abandons de forages, ces derniers seront comblés par mes soins selon les normes en vigueur rappelées ci-dessous. Je m'engage à effectuer ces travaux ainsi que la margelle (dalle de propreté) dans un délai maximum de 2 semaines après la fin du forage.

Est considéré comme abandonné, tout sondage, forage, puits, ouvrage, souterrain :

- pour lequel, le maître d'ouvrage ne souhaite pas faire les travaux de réhabilitation nécessaires, notamment à l'issue d'une inspection ;
- ou pour lequel, suite aux essais de pompage ou tout autre motif, le maître d'ouvrage ne souhaite pas poursuivre son exploitation.

• qui a été réalisé dans la phase de recherche mais n'est pas destiné à l'exploitation ;



Fait à La Chapelle au Riboul le 21, 9, 17

En trois exemplaires dont un original pour moi-même.

Signature du client :

l'eau depuis 1958

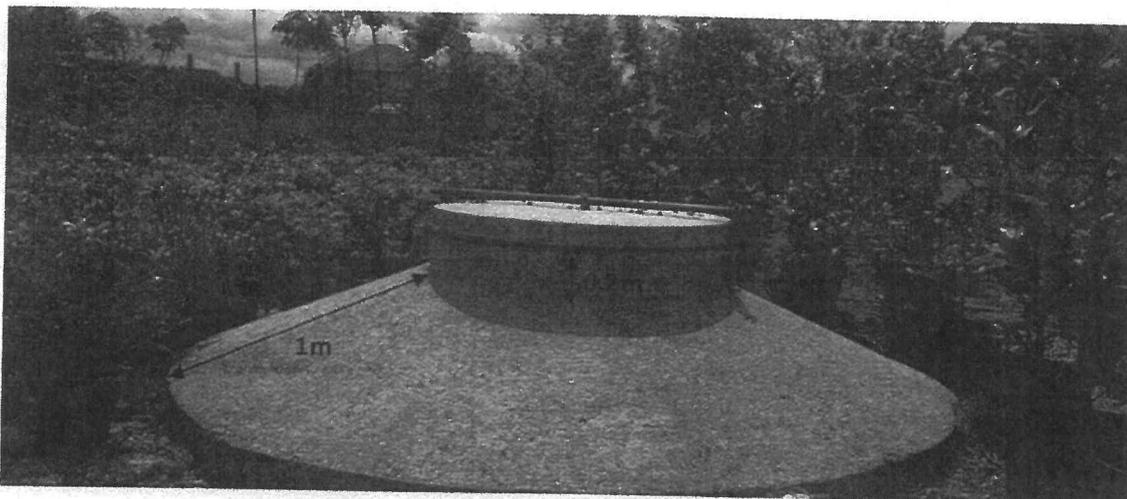
Reste à votre charge :

- Ouverture fermeture de la tranchée (si nécessaire prévoir sable déclassé pour mettre en tranchée).
- Percement de mur.
- Fourniture de sable et gravier pour la pose des buses de tête de forage.
- Dalle de propreté (voir photo ci-dessous).
- Mise en place d'un périmètre de protection de 25m² autour de la tête de forage.
- Mettre en place un cadenas sur la tête de forage.
- Tenir un registre de consommation mensuelle.

- Rebouchage des échecs de forage selon réglementation selon les documents qui vous ont été remis.

- En cas de forage artésien celui-ci doit faire l'objet d'une évacuation de l'eau vers un point bas et la canalisation doit obligatoirement comporter un clapet anti retour (nous consulter...).

- Pour toutes informations complémentaires ou suivi de chantier contacter nos bureaux au 02.99.75.28.07 et en aucun cas nos commerciaux.



Inclus à notre offre :

- plaquette « Société Helbert »,
- plaquette « Le Forage en Bretagne »,
- arrêté préfectoral du département (si existant),
- document choix du site « Une question de bon sens »,
- toutes les informations sur la loi sur l'eau en vigueur.

Fait à La Chapelle en Riboult le 21 / 9 / 12
en trois exemplaires dont un original pour moi-même

Commercial :

Client :

